

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CAMARET SUR AYGUES

Dossier n° DP08402924N0112

Date de dépôt : 16/10/2024

Affiché le 16/10/2024

Demandeur : **GNS ENERGIE**

Objet : **Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture**

Adresse terrain : 12, Avenue du Mont Ventoux à Camaret-sur-aigues (84850)-parcelle AW 0068

ARRÊTÉ 2024-URBA-353

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Camaret-sur-aigues

Le Maire de Camaret-sur-aigues,

Vu la déclaration préalable présentée le 16/10/2024 par GNS ENERGIE, demeurant 5 RUE DU GENERAL BERTRAND à PARIS (75007);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture
- Sur un bâtiment 12 Avenue du Mont Ventoux à Camaret-sur-aigues (84850) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 13/12/2016, opposable le 22/12/2016 et modifié le 07/12/2017 , le 22/01/2020 et le 15/06/2023;

Vu le Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) concernant le bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu approuvé le 24 février 2016 ;

Vu l'avis du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse en date du 22/10/2024 « accord assorti de prescriptions » ;

Vu la situation du terrain en zone UA ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

ASPECT EXTERIEUR : les prescriptions figurant dans l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, joint à la présente décision, seront respectées

Fait à Camaret-sur-aigues, le 31/10/2024

Le Maire,